



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OFFRE D'EMPLOI

URBANISTE (2022-32)
POSTE PERMANENT – TEMPS COMPLET

**Un territoire diversifié par ces espaces agricoles, milieu urbain
et des lieux de villégiature**

**Une pratique professionnelle diversifiées par l'utilisation de différents outils
urbanistiques**

Un travail stimulant avec une équipe expérimentée et enthousiaste de t'accueillir

Ville centre de la MRC d'Antoine-Labelle, la ville de Mont-Laurier compte plus de 14 200 habitants. Pôle régional important, Mont-Laurier se démarque par la qualité de ses infrastructures sportives et culturelles et de l'accessibilité à toutes les commodités d'une grande ville en région. A proximité de la nature, elle est composée de lacs, rivières et d'espaces verts à découvrir. Avec son centre-ville en pleine transformation, l'essor de son parc industriel et la présence d'un pôle du savoir complet autant au niveau professionnel, collégial, qu'universitaire, Mont-Laurier est en plein développement.

La Ville de Mont-Laurier désire pourvoir un poste d'urbaniste au Service de l'aménagement du territoire.

Description sommaire

Sous l'autorité de la directrice du Service de l'aménagement du territoire, l'urbaniste exécute toute la gamme des travaux se rapportant à l'urbanisme de manière à assurer le respect, l'application et le suivi de la législation et de la réglementation municipale en matière d'urbanisme et en matière d'environnement.

Principales responsabilités

- Fournir aux citoyens corporatifs, promoteurs commerciaux et industriels les informations pertinentes à leur projet et en assurer l'accompagnement;
- Proposer des outils urbanistiques ou des modifications réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des visions de développement (programme particulier d'urbanisme, plans et règlements d'urbanisme) ;
- Délivrer les permis de construction pour les usages commerciaux, industriels et institutionnels;
- Délivrer les permis de lotissement;
- Appliquer la réglementation relative aux frais de parcs;
- Recevoir, documenter et analyser les demandes de dérogation mineure et les projets soumis dans le cadre des règlements relatifs au Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – Projets d'envergure;
- Préparer des documents d'analyse et d'information pertinente à la réglementation;
- Préparer, animer, assurer le suivi et Agir à titre de personne-ressource auprès du Comité consultatif d'urbanisme;
- Concevoir des documents d'analyse et d'information permettant d'expliquer la réglementation;
- Concevoir un guide d'interprétation de la réglementation;
- Représenter la Ville devant les tribunaux;
- Assurer le remplacement du directeur du SAT en son absence;
- Effectuer tout autre travail connexe que peut lui confier son supérieur.

Cette description n'est pas limitative, mais indicative des tâches à accomplir et reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Exigences du poste

- Détenir un baccalauréat en urbanisme ;
- Être membre de l'ordre des urbanistes du Québec, ou doit le devenir dans les délais raisonnables qui s'inscrivent à l'intérieur d'un cheminement normal d'adhésion ;
- Être titulaire d'un permis de conduire de classe 5 valide.

Aptitudes et qualités personnelles

- Excellente connaissance de la législation en urbanisme au Québec, des méthodes, pratiques et nouvelles tendances en aménagement du territoire ;
- Maîtrise du français parlé et écrit ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques courants (Microsoft Office) et le logiciel des permis (AccèsCité Territoire); de plus la connaissance de logiciels de dessin (Autocad) ou de présentation (Photoshop, etc) serait un atout ;
- Faire preuve de leadership, être dynamique et orienté vers les résultats ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction ;
- Personne organisée, autonome et débrouillarde ;
- Posséder une approche clientèle ;
- Faire preuve de jugement.

Conditions de travail

Rémunération : Selon la convention collective en vigueur, (classe XII : 35,12 \$/l'heure), incluant une gamme complète d'avantages sociaux, tels que 10 congés de maladies, 13 congés fériés, 2 congés mobiles, un REER collectif, un programme complet d'assurances collectives, et plus encore !

Horaire de travail : 32 heures/semaine... congé le vendredi après-midi

Statut : Poste permanent, temps complet.

Les personnes désirant poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 28 octobre 2022 à midi**, à l'adresse suivante :

Ville de Mont-Laurier
Division ressources humaines
« Urbaniste (2022-32) »
300, boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier (Québec) J9L 1J9
Courriel : rh@villemontlaurier.qc.ca

La Ville de Mont-Laurier souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous témoignez pour ce poste, cependant nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature aura été retenue.